

résidentielle. Les gouvernements fédéral et provinciaux participent ensemble à cet effort de promotion des ventes, avec les entreprises de ces secteurs qui participent directement aux initiatives de commercialisation au Japon.

Commentaires sur le marché

Le consommateur japonais manifeste une préférence marquée pour le bois et les produits du bois. Comme la pruche de l'Ouest, le cèdre rouge de l'Ouest et l'érable de l'Est ne poussent pas au Japon, le Canada se trouve en situation favorable pour ces espèces avec les approvisionnements dont il dispose. Il devrait être possible de développer les ventes de tremble du Canada à l'avenir, mais cela nécessiterait des efforts de développement de produits et de développement de marchés. Le marché de produits manufacturés japonais est vaste et un début de ventes canadiennes de ces produits devrait permettre de garantir un volume minimum, offrant de plus grandes possibilités de croissance, avec des risques moindres que dans d'autres marchés. Il y a maintenant des relations solides entre le Canada et le Japon grâce à des organisations communes sur les produits de la forêt comme le Comité Canada-Japon et celui de la promotion du bois de construction. Le Canada bénéficie d'une situation avantageuse pour avoir accès au marché japonais, étant donné le montant raisonnable des coûts de transport en provenance de la côte Ouest et des coûts avantageux de la main-d'oeuvre pour les régions de l'Ouest qui produisent du bois dur.

La capacité japonaise de fabrication est élevée et l'industrie diversifiée. Les principales possibilités qui s'offrent aux entreprises canadiennes se retrouvent surtout dans une gamme limitée de catégories de produits dont les caractéristiques et les normes sont modifiées pour le marché japonais. L'industrie canadienne des produits manufacturés du bois tente de s'intéresser surtout au marché local et n'a pas souvent les connaissances nécessaires ou les ressources pour s'attaquer de façon sérieuse au marché japonais avec son système de distribution complexe et son manque de connaissance des capacités de production et de distribution canadiennes.

Les tarifs douaniers sur les produits manufacturés du bois s'étalent entre 2,5 % pour le plancher de bois et 20 % pour les bois lamellés.